

## LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projets visant la reconversion ou la rénovation de bâtiments communaux ou intercommunaux, projets d'amélioration de la performance énergétique et/ou de préservation de la qualité architecturale du patrimoine bâti existant.

## LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez engager une réflexion sur la réutilisation d'un bâti existant ? Vous souhaitez engager des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal tertiaire ou à vocation locative ?

### Description des prestations proposées

Conseil et appui méthodologique dans la définition du projet ; conseil sur l'opportunité du projet ; accompagnement dans la réalisation des diagnostics et études préalables nécessaires ; accompagnement dans la recherche de financements et aide à la prise de décision.

### Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

#### Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Un premier entretien téléphonique.
- Un rendez-vous sur site avec un temps de visite et un temps d'échanges.
- Mise à disposition de documents ressources, rappel de la réglementation.
- Identification des partenaires mobilisables.
- Aide dans la méthodologie du projet (étapes, calendrier).
- Réalisation d'une note de restitution.

#### Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Analyse sur l'opportunité du projet et les attentes de la commune (conseil stratégique et approche globale).
- Mise en relation éventuelle avec des porteurs de projets similaires.
- Accompagnement à la mise en place d'un processus participatif dans le cadre d'un projet de reconversion.
- Rédaction d'un cahier des charges pour recrutement d'un prestataire en vue de la réalisation d'une étude préalable type assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et assistance pour l'analyse des offres reçues.
- Préparation du Programme de travaux relatif au projet de rénovation et du coût prévisionnel de l'opération.

#### Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Accompagnement au suivi de l'étude ; participation aux réunions organisées par l'AMO ; avis sur les propositions de scénarii proposés par l'AMO ; avis sur le projet de Programme.
- Aide à la rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre et assistance pour l'analyse des offres reçues.
- Orientation dans la recherche de financements mobilisables.
- Participation à la réunion de lancement de la maîtrise d'œuvre.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

## CONTACT

Mission ingénierie et appui aux territoires  
02 33 05 96 62 ou [formulaire de contact](#)